

AFPAD EXPRESS

ASSOCIATION DES FAMILLES DE PERSONNES ASSASSINÉES OU DISPARUES

SEPT 2015

DIX ANS *ensemble* DE LUTTES DE SOLIDARITÉ & D'ENTRAIDE

03 OCTOBRE 2015

PRÉSENTATIONS EN AVANT-MIDI

L'HISTOIRE DE L'AFPAD D'HIER À AUJOURD'HUI, NOS PARTENAIRES CAVAC,
NOS LUTTES LÉGISLATIVES, DES CAPSULES JURIDIQUES ET BIEN PLUS!

DÎNER SUR PLACE

AVEC ANIMATION ET ENCAN SILENCIEUX AU PROFIT DE L'AFPAD

EN APRÈS-MIDI

REMISE DES PRIX HOMMAGES À NE PAS MANQUER !!

TIRAGE VOYAGE

À 16 H

COMME LES PLACES SONT LIMITÉES,
réservez dès que possible au
514 396-7389 ou 1 877 484-0404
ou par courriel : administration@afpad.ca

9H À 17H
CENTRE EXPO DRUMMONDVILLE
550 RUE SAINT AMANT, DRUMMONDVILLE

DES NOUVELLES DE L'AFPAD

Depuis quelques mois, vous aurez remarqué que l'AFPAD est en pleine effervescence et que plusieurs projets sont menés de front afin d'offrir une plus grande variété de services à ses membres.

Un nouveau conseil d'administration

À la suite à l'Assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 20 juin 2015, un nouveau conseil d'administration a été élu et notre association pourra bénéficier de l'expertise et de la vision de cette nouvelle formation que voici :

Réjean Talbot : président, Diane Carlos : vice-présidente, Élie Chamoun : trésorier, Yvon Guérard : secrétaire
Ainsi que les administrateurs : Réjeanne Boilard, Nathalie Lessard, Rose-Anna Niquay, Cristelle Sary, Bruno Serre et Christiane Sirois.

Nous souhaitons la bienvenue aux membres du nouveau conseil d'administration et les remercions de leur précieuse implication bénévole.

Une équipe de travail renforcée et exceptionnelle

Depuis le printemps, l'AFPAD peut compter sur une équipe dynamique comptant cinq employées :

Nancy Roy, directrice générale;
Raymonde Hébert, coordonnatrice des services aux membres (Montréal);
Andrée Champagne, coordonnatrices des services aux membres (Québec);
Mélanie Bisson, adjointe administrative;
Mélanie Veilleux, agente de levée de fonds.

Les activités à venir

L'AFPAD propose un automne chaud et fort occupé où ses membres auront l'opportunité de participer à des ateliers très intéressants, en voici un aperçu :

LE 12 SEPTEMBRE : un atelier « table ronde » sur les disparitions sera offert à Montréal afin de mieux informer les familles touchées par une disparition d'apparence criminelle. Nous avons invité quatre conférenciers soit : un avocat, un représentant de la Curatelle publique, un enquêteur de la Sûreté du Québec; aussi, un membre de l'AFPAD viendra rendre un témoignage de son expérience vécue, suite à la disparition de son enfant.

LE 3 OCTOBRE : Fête du 10^e anniversaire de L'AFPAD. La journée du 3 octobre, l'AFPAD fêtera son 10^e anniversaire et vous êtes invités à vous joindre à nous en cette belle journée qui fera le bilan de notre première décennie. Plusieurs activités vous seront proposées et des prix hommages seront décernés à des personnes qui se sont impliquées au fil des années à l'avancement de notre cause commune. Si vous connaissez une personne qui s'est démarquée pour faire avancer la cause de l'AFPAD, vous avez jusqu'au 15 septembre pour nous faire connaître sa candidature à administration@afpad.ca ou au 514 396-7389.

C'est également cette journée-là que la levée de fonds se conclura par un encan silencieux et le tirage de nos 3 magnifiques prix... Peut-être ferez-vous partie des gagnants? Il est clair que l'AFPAD attendra ses membres en grand nombre à l'occasion de cette journée qui se déroulera à Drummondville. Les membres recevront une invitation officielle.

LE 17 OCTOBRE : l'atelier « Restaurer ensemble ce que le crime a brisé » vous permettra de passer une journée entière à acquérir de nouveaux apprentissages et des témoignages concernant différentes thématiques inexplorées telles que la justice réparatrice, la médiation pénale, l'Art-thérapie et ses bienfaits.

LE 24 OCTOBRE : un atelier « table ronde » sur les disparitions sera également offert à Québec afin de mieux informer les familles touchées par une disparition d'apparence criminelle. La formule sera similaire à celle réalisée à Montréal (12 sept.)

La levée de fonds 2015

Pour amasser des fonds pour 2015, l'AFPAD vend des billets de tirage donnant la chance de gagner 3 magnifiques prix, soit : une croisière pour deux dans les Caraïbes d'une valeur de 3000\$, un forfait escapade pour deux à l'Auberge Godefroy d'une valeur de 500\$ et un certificat-cadeau Amerispa d'une valeur de 200\$. Un maximum de 1000 billets seront vendus et si vous n'avez pas les vôtres, communiquez rapidement au bureau de Montréal car la vente se déroule rapidement et se termine bientôt!

Le bulletin L'AFPAD-EXPRESS

Notre nouvelle formule de bulletin « L'AFPAD-EXPRESS » a été conçue pour mieux informer nos membres sur des sujets les concernant et pour faire la connaissance du travail d'autres intervenants et organismes soutenant notre cause. Deux numéros ont déjà été publiés en mai et juin dernier et les prochains bulletins sont déjà en préparation cet automne pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre.

La force de l'entraide

Pour l'AFPAD, il est important que les membres participent aux différentes activités car :

LA FORCE DE L'ENTRAIDE, C'EST VOUS!

Regard sur la tenue des Déjeuners-causeries

PAR L'AMBASSADRICE DE LA RÉGION DES LAURENTIDES

La tenue périodique d'un déjeuner-causerie pour les membres de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD) s'est avérée importante depuis sa fondation. La tragédie résultant d'un assassinat ou de la disparition potentiellement criminelle d'un être cher réserve à plusieurs proches de la victime un univers inconnu et très complexe dans lequel chacun doit vivre, à sa manière et à son rythme, toute une gamme d'émotions difficile à gérer. Personne n'est préparé à vivre un événement aussi tragique et cruel dans sa vie et encore moins à faire face à plusieurs acteurs du système de justice dans lequel elle retrouve un univers qui lui était alors inconnu. Cette situation est encore plus pénible lorsque la personne touchée par le drame sombre dans l'isolement. On dit souvent que chaque cas est unique et nous sommes en mesure d'appuyer cette théorie. Je suis convaincue que la tenue de déjeuners-causeries est un des moyens les plus efficaces pour aider tout membre à éviter l'isolement et, par ricochet, atténuer sa détresse.

Chaque famille vivant les séquelles post-traumatiques d'un assassinat d'un ou de plusieurs proches doit franchir plusieurs obstacles au cours des jours, des semaines, des mois, voire des années après la commission d'un homicide, d'un meurtre au premier degré ou d'un meurtre au deuxième degré. Le processus d'enquête policière peut s'avérer long dans certains cas et conduire nécessairement à des situations difficiles à surmonter. Lorsque l'enquête du corps policier conduit à l'arrestation de l'auteur ou des auteurs d'un crime qui afflige une famille, celle-ci doit faire face à d'autres étapes d'insécurité et de stress. Dans ces circonstances, un membre pourrait vouloir partager son état avec d'autres membres en toute confidentialité et poursuivre un dialogue avec ceux qui peuvent lui offrir compassion, compréhension et suggestion de conseils judicieux en fonction de leur propre expérience.

Dans le cas de disparition, la situation est encore plus complexe pour les proches qui se retrouvent dans le néant sans savoir ce que l'avenir leur réserve. Vivre dans l'ignorance du sort d'un proche disparu est une très dure réalité pour toute famille. Tous sans exception, parents, frères et sœurs, époux, enfants, cherchent désespérément à retrouver celui ou celle dont ils ont perdu la trace. L'incapacité de tourner la page sur un tel événement bouleverse leur vie et l'angoisse peut perdurer plusieurs années. L'impact d'une disparition et l'attente d'une famille afin d'obtenir des informations sur le sort de son être cher sont particulièrement pénibles.

Cette famille doit faire face à des problèmes spécifiques variant en fonction de sa situation personnelle, du contexte local et de son environnement socio-culturel. Les problèmes engendrés par un tel sort sont d'ordre psychologique, légal, administratif, social et économique.

Ayant connu la dure réalité de surmonter une période post-traumatique à la suite de l'assassinat de mon frère, je suis en mesure, avec un certain recul, comme d'autres bénévoles de l'association qui se dévouent pour le mieux-être des membres, de comprendre et d'offrir un soutien à toute personne marquée par un tel drame. La mémoire de la victime doit être présente en tout temps dans nos activités de l'AFPAD, y inclus dans les déjeuners-causeries. Nous devenons le porte-parole de nos victimes et le lien afpadien de leurs proches s'inscrit avec force dans tout ce que nous accomplissons.

Je crois donc fondamental que l'ambassadeur de chaque région connaisse la situation des membres qui participent au déjeuner-causerie dans le but de leur réserver une approche personnalisée dès l'accueil et au cours des activités subséquentes. En quelque sorte, nous devenons le porte-parole de nos victimes et l'expérience acquise par leurs proches devient un outil précieux d'entraide entre les membres, d'une région à l'autre. Je suis heureuse d'accueillir parfois à nos déjeuners-causeries des Laurentides des membres d'une autre région, car je suis consciente et confiante que leur présence pourrait aider un ou plusieurs membres participants. Pour ma part, il ne devrait y avoir aucune frontière pour l'entraide.

Par ailleurs, il serait souhaitable, selon les besoins des participants, que l'AFPAD autorise désormais la présence d'invités ou de partenaires dont la spécialité serait un apport indéniable pour certains membres face à leurs préoccupations légitimes. Depuis des décennies, nous nous rendons compte que certaines de nos familles ne connaissent pas toujours leurs droits ou les contraintes spécifiques à leur drame personnel. Qu'elles soient marquées par l'assassinat d'un ou de plusieurs de leurs proches ou par la disparition de leur être cher, l'acquisition de certaines connaissances transmises par des spécialistes, qu'ils soient du domaine judiciaire, correctionnel ou juridique, pourrait les éclairer et les aider davantage dans leur cheminement. Pour ma part, ces spécialistes seraient hautement bienvenus.

Il n'y a rien de pire que de se sentir laisser pour compte et, jusqu'ici, c'est ce qui ressort souvent parmi nos familles. L'apparence d'inaction à leur égard est aussi pire que la négligence proprement dite.

Pour toutes ces raisons, j'estime qu'il est important de prévoir un lieu intime pour la tenue de nos déjeuners-causeries. Nos participants se sentent plus à l'aise et à l'abri du regard de personnes curieuses pouvant écouter les conversations dans un espace ouvert en restauration. J'ai connu des personnes qui avaient caché leurs émotions post-traumatiques pendant plusieurs années et qui se sont ouvertes au cours d'un déjeuner-causerie, grâce à la présence d'un ou quelques autres membres à l'égard desquels elles se sentaient confiantes, parce que leur drame présentait des similitudes avec le leur. Elles ont aussi affirmé qu'elles ne se sentaient pas jugées lorsqu'elles avaient à partager certaines situations délicates. Quelques personnes nous ont même affirmé qu'elles ne parvenaient pas à établir un contact de confiance avec un psychologue, car elles ne se sentaient pas comprises. Elles avouaient se sentir mieux avec des membres afpadiens qui avaient vécu des réalités similaires. D'autres maintiendront leur silence à chaque séance mais nous confieront que le déjeuner-causerie leur est bénéfique par leur écoute des échanges entre participants.

Comme l'AFPAD célébrera son 10^e anniversaire en octobre 2015, ce serait peut-être l'occasion de songer à évaluer la préférence de nos familles membres face à l'activité des déjeuners-causeries.

Avec la passion et le cœur des membres du personnel, de la direction générale et du nouveau conseil d'administration, je suis certaine que ces derniers accorderont l'attention appropriée pour déterminer si cette activité essentielle de partage et d'entraide doit être améliorée et uniformisée pour chaque région du Québec.

J'aimerais profiter de cette publication pour remercier chaleureusement tous les membres ayant participé à nos déjeuners-causeries de la région des Laurentides depuis de nombreuses années. Ils se démarquent par leur générosité. Il est facile de constater que certains d'entre eux ont amélioré leur qualité de vie depuis leur drame mais ils tiennent à revenir pour aider d'autres membres. Parmi les participants, certains viennent d'autres régions et je leur adresse un merci particulier pour la distance qu'ils ont à parcourir et pour leur dévouement à l'égard de nos familles.

N'hésitez pas à faire connaître votre point de vue sur ce qui précède en communiquant avec le personnel de l'AFPAD, notamment auprès de :

NICOLE LATOUR
Sœur de Louis-Marie Poisson,
assassiné le
11 septembre 1992

Ambassadrice bénévole
de la région
des Laurentides



CONFÉRENCE

sur les
DISPARITIONS

**QUOI FAIRE? OÙ? QUAND?
COMMENT? POURQUOI?**

QUE FAIRE EN CAS
DE DISPARITION?
ÊTES-VOUS
BIEN INFORMÉS?

L'AFPAD vous invite à un atelier-conférence
où plusieurs intervenants tels que :

Avocat, enquêteur de la Sûreté du Québec et représentant de la Curatelle publique
viendront vous entretenir de leur travail et répondre à vos interrogations.

+ Une famille membre de l'AFPAD
viendra également vous témoigner
de son expérience de la disparition d'un proche.

SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2015 DE 9 H 00 À 12 H 30

AU CENTRE LEONARDO DA VINCI, MONTRÉAL

8370 BOUL. LACORDAIRE, SAINT-LÉONARD, QC, H1R 3Y6

SAMEDI 24 OCTOBRE 2015 DE 9 H 30 À 16 H 00

HÔTEL CLASSIQUE DE QUÉBEC

2815 BOULEVARD LAURIER, QUÉBEC (QC) G1V 4H3

COMME LES PLACES SONT LIMITÉES, Veuillez confirmer votre présence à cette activité par téléphone :
514-396-7389 ou 1-877-484-0404 ou par courriel : administration@afpad.ca



RECOURS DES FAMILLES DE PERSONNES ABSENTES OU DISPARUES

M^e LAURENCE LEGAULT-DENIS

Malheureusement, certaines familles se retrouvent dans la situation cauchemardesque qu'est le fait de vivre la disparition d'un des leurs. Existe-t-il des recours permettant à ces familles de faire valoir leurs droits et de protéger les actifs de la personne disparue ou de ceux qui en deviendront les héritiers en cas de décès?

Bien souvent, alors que des familles vivent la terrible épreuve qu'est la disparition d'un proche, elles ignorent que les dispositions du Code civil du Québec leur permettent différents recours pour protéger les actifs (biens mobiliers, immobiliers, comptes en banques, etc.) de la personne disparue.

Une personne disparue devient un « absent » au sens du Code civil du Québec¹, dans la mesure où elle cesse de paraître à son domicile situé au Québec, sans donner de nouvelles et sans que l'on sache si elle y vit encore. Un tel absent est présumé vivant pendant une période de SEPT (7) ans², après quoi un jugement déclaratif de décès peut être prononcé à la demande de toute personne intéressée³.

En cas d'absence prolongée, le premier recours qui devrait être évalué par la famille de l'absent est celui qui permet d'obtenir la nomination d'un tuteur aux biens de l'absent⁴. Une telle nomination permet alors l'administration des biens de la personne absente en attendant son retour ou en attendant d'obtenir un jugement déclaratif de décès. Cette mesure peut permettre d'éviter des saisies et de remédier à des défauts de paiement ou autres qui pourraient avoir des conséquences importantes sur le patrimoine de l'absent.

Après une année d'absence, un recours spécial s'ouvre aux conjoints (époux ou conjoint uni civilement) et peut leur permettre d'obtenir du Tribunal de déclarer que les droits patrimoniaux des conjoints sont susceptibles de liquidation⁵.

Ainsi donc, le conjoint ou l'époux de l'absent pourrait, sans plus attendre, obtenir le partage du patrimoine familial et de la société d'acquêts.

Tel que mentionné précédemment, le délai requis normalement avant d'obtenir un jugement déclaratif de décès est de SEPT (7) ans depuis la disparition. Cependant, dans des circonstances où la mort peut être tenue pour certaine, sans qu'il soit possible de dresser un constat de décès, un jugement déclaratif de décès peut être prononcé avant l'expiration du délai de SEPT (7) ans⁶.

Il appartiendra alors au Tribunal d'apprécier les circonstances précédant la disparition pour déterminer si la mort de cette personne peut être tenue pour certaine en excluant toute autre hypothèse⁷. Il en serait ainsi lorsqu'une personne a laissé un lettre de suicide et que toutes les circonstances démontrent qu'elle s'est suicidée, sans toutefois que le corps ne puisse être retrouvé.

Dans tous ces cas malheureux, les familles des personnes disparues ont grandement avantage à consulter un avocat qui pourra les conseiller sur les recours appropriés selon les circonstances propres à leur situation. Par ailleurs, certaines démarches et recours pourraient être admissibles à l'aide juridique si certains critères d'admissibilités sont rencontrés. À ce sujet, vous pouvez vous adresser au Bureau d'Aide juridique de votre région (www.csj.qc.ca).

1. Article 84 du Code civil du Québec

2. Article 85 du Code civil du Québec

3. Article 92 du Code civil du Québec

4. Article 86 du Code civil du Québec

5. Article 89 du Code civil du Québec

6. Ibid. note 3

7. Trottier et Directeur de l'État civil, 2008 QCCS 965 (CanLII) et Royer et Directeur de l'État civil, 2006 QCCQ 7093 (CanLII)

RESTAURER *ensemble* CE QUE LE CRIME A BRISÉ

CHOISISSEZ-VOUS POUR UNE JOURNÉE
VENEZ VOUS RESTAURER ET DÉCOUVRIR DE NOUVEAUX OUTILS
QUI VOUS AIDERONT À MIEUX VIVRE

17 OCTOBRE 2015

EN MATINÉE

ATELIER JUSTICE RÉPARATRICE,
MÉDIATION PÉNALE ET TÉMOIGNAGE
D'EXPÉRIMENTATION

VOUS + ELLE
+ LUI + EUX
=
LA FORCE
DE L'ENTRAIDE

EN APRÈS-MIDI

ATELIER D'ART-THÉRAPIE
ET EXPÉRIMENTATION

L'ATELIER DÉBUTE À 9H30

ET SE DÉROULERA AU CENTRE LEONARDO DA VINCI SITUÉ
8370, BOUL. LACORDAIRE, SAINT-LÉONARD, (QUÉBEC) H1R 3Y6

COMME LES PLACES SONT LIMITÉES, réservez dès que possible au
514 396-7389 ou 1 877 484-0404 ou par courriel : administration@afpad.ca

Joleil

9 ans pour toujours

Aux Éditions La Semaine. Parue, le 11 août 2015

Expérience de vie d'une mère d'une jeune enfant décédée de mort violente

En juin 1995, disparaissait à Laval, sa fille Joleil, âgée de neuf ans. Quatre jours plus tard, elle est retrouvée sans vie. Seize années ont passé, son présumé assassin est arrêté et un procès a lieu. Même sous les apparences d'un aboutissement, ces circonstances nouvelles révèlent la reviviscence d'un deuil difficile, compliqué et criminel.

DONNA SENÉCAL, mère de Joleil, écrit son histoire, laissant entendre dans ses mots que plusieurs sont l'expression bienheureuse d'un amour surpuissant.

VOICI, UN EXTRAIT DE LA FIN DE LA 1^{RE} PARTIE DE SON LIVRE.

« Je ne peux concevoir une injustice plus grande que celle de perdre un enfant. S'il existe une réelle justice, elle est de l'ordre d'un autre «delà». Je laisse donc au destin le soin de se compléter : que cela se produise comme si cela est déjà en train de se faire! Quant à l'auteur du décès de ma fille, la vie se chargera d'une façon ou d'une autre de tout ramener à l'ordre. Cette réflexion, c'est ma réalité. Par crainte de rester paralysée dans le spectre émotionnel de sa mort avec elle, ici... Et, ce comparatif est inscrit dans ma zone de l'interdit : Je refuse d'être enfermée inlassablement dans le cercle de la douleur, sinon j'y serais encore et toujours.

En fait, je conserve en moi nos souffles, nos touchers, nos regards empreints d'une incommensurable tendresse, nos rires, nos rapprochements, nos laisser-aller, tout comme nos becs de cils, nos becs de joues. Et que dire de nos sourires en becs d'orange le matin, chacune avec un quartier, tenu entre nos lèvres, à s'embrasser.

J'ai lavé les murs, les rideaux et les meubles pour en détacher son odeur; elle y demeurait toujours. On m'a dit que je devrais repeindre si cela persistait.

Je crois que les odeurs du nouvel ameublement et des livres de la bibliothèque ont finalement pris le dessus. Mais parfois... il arrive que j'en doute.

J'ai compris la raison, cinq ans plus tard, en déménageant son bureau.

Quand j'ai voulu déplacer ce meuble, j'ai découvert en dessous du dernier tiroir, resté collé contre le bois rugueux, le bas d'un des pyjamas de Joleil.

J'ai tenu ce morceau de vêtement entre mes bras, l'ai pressé de mes mains. Je l'ai appuyé sur ma poitrine; l'embrassant de mes joues avec un sentiment de peine étouffé, dans un sourire tout aussi béat, le cœur encore vauté dans l'indéfinité. J'ai fermé les yeux quelques instants et j'ai respiré longuement... Quel cadeau, cet instant!

Quel enfer aussi : ça sentait la poussière...

Et je dus encore te quitter, ma fille.

Donna Sénécal



Je t'ai contemplée, ma fille, avec tant de gratitude! Tous nos sourires sont gravés dans ma mémoire; dans mon cœur; entortillés dans mes entrailles; dans mes gestes aussi et dans mes paroles; en chansons; insérés dans mes multiples tâches au quotidien, jour et nuit... Ces sourires existeront encore, année... après année.

Les spécificités chez les jeunes endeuillés lors d'un crime violent ou vivant la disparition d'un proche.

Le deuil, autant pour l'adulte que pour le jeune, est un long processus qui requiert réflexions, travail et compréhension du concept mystérieux de la mort. Dans ces conditions, il est clair que l'enfant ou l'adolescent aura un long chemin à parcourir, chemin qui nécessite beaucoup d'attention et d'observation de la part des adultes au fil du temps et non seulement lors des premiers mois. Ce processus n'est pas signe de détresse continue. Au contraire, le jeune fera l'expérimentation de ses forces et saura le démontrer. Pour aider vraiment le jeune qui vit l'épreuve de la mort ou de la disparition d'un proche, le plus important est de lui permettre d'être l'expert de son deuil et de sa perte et surtout ne pas tenter de le raisonner en adulte car c'est en grande partie le développement cognitif qui agit sur les réactions du jeune. Par exemple, ne comprenant pas la mort, le bébé sent l'absence, le stress. Le jeune enfant s'ennuie, se sent abandonné. L'enfant se questionne énormément et fini par réaliser vers 9 ou 10 ans que la personne aimée est décédée et ne reviendra plus. Le préadolescent réalise les impacts de cette perte dans sa vie tout en oscillant entre le monde des petits et celui des grands. L'adolescent vit son deuil à travers toute la gamme d'émotions et de particularités qu'offre cette étape de développement. Donc, le fait de grandir expose le jeune à évoluer mais aussi à ressentir de nouvelles réactions de deuil.

Voyons les particularités du deuil suite à un crime violent. Encore ici, on doit se nuancer car tous les homicides ne sont pas vécus de la même façon : ce que le jeune a vu, entendu, ce qu'il vivait avant le crime, la personne qui a fait le crime, la ou les personnes décédées influenceront son deuil.

L'homicide étant moins fréquent que les autres types de décès amène souvent un isolement particulier qui vient en contradiction avec le fait que l'histoire est médiatisée. Donc le jeune a peu de possibilités pour partager son vécu avec un autre qui vit ce type de deuil mais en même temps, il est beaucoup reconnu car tous les jeunes de son entourage connaissent son histoire dans les moindres détails. Comme ce type de décès est subit et souvent loin d'être envisagé, le choc et l'incompréhension sont inévitables et peuvent persister longtemps. La culpabilité de ne pas avoir su protéger, la honte face aux regards des autres, la confusion, le conflit de loyauté dans le cas où le jeune connaît et aime le meurtrier, la peur d'être une prochaine victime et le syndrome du survivant peuvent se succéder et habiter le jeune au fil des années en se juxtaposant à toutes les autres réactions telles l'ennui, la tristesse, la colère, la confusion.

En ce qui concerne la disparition, il faut être vigilant et éviter le mot « deuil » qui fait référence à la douleur éprouvée à la mort de quelqu'un. En effet, il est impossible de parler de mort d'un être cher quand on nourrit l'espoir ou le doute. Le fait de ne pas savoir s'il y a mort ou non laisse donc le jeune et sa famille dans une difficile attente et dans des questions incessantes. Dépendamment des indices laissés par la situation, l'espoir l'emporte souvent sur la mort et laisse la porte ouverte à la vie. L'attente du retour se poursuit bien souvent jusqu'à ce que la personne atteigne l'âge naturel de mourir. Le jeune touché peut alors, en plus de toutes les réactions de tristesse, de vide, de colère, développer la peur que cela leur arrive aussi, peur de l'étranger, peur de la mort ou même désir de vengeance. Il se crée des scénarios tout au long des années et est aussi très influencés par la réaction de ses proches.

Dans les deux cas, l'importance de parler à nos jeunes, de ne pas leur cacher la vérité, d'être à l'écoute de leur vécu, d'accepter leurs réactions uniques et personnelles et de les impliquer dans les démarches seront très importants. Il faut comprendre aussi que moins nos jeunes ont la possibilité de voir, plus tout cela leur semble irréel. Et quand ce n'est pas réel, il n'y a pas de réaction de deuil ou de perte, il y a de l'attente...

N'oubliez pas, que chaque jeune vit son deuil de façon unique et que le deuil ne se calcule pas en temps mais plutôt en engagement émotionnel appelé aussi amour!



Deuil-Jeunesse est présent dans presque chaque région administrative de la province de Québec. Cet organisme d'interventions professionnelles vient en aide aux jeunes qui vivent la maladie grave ou la mort d'un proche ou des pertes par la séparation parentale, l'abandon, l'adoption et la disparition. Pour atteindre les jeunes, l'organisme travaille auprès des jeunes eux-mêmes, de leurs parents et de leur entourage par des moyens distinctifs dont la sensibilisation, le soutien, l'information et l'intervention. L'expertise développée est aussi offerte aux organismes, professionnels, et intervenants.

Vous pouvez composer le numéro sans frais : 1-855-889-3666

L'AFPAD PRÉSENTERA À TRAVERS SON EXPRESS MENSUEL D'AUTRES ORGANISATIONS À LA DÉFENSE DES VICTIMES

FIERS PARTENAIRES DE LA CAUSE:



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada

Danny Prud'homme
COURTIER IMMOBILIER

viacapitale
DU CARREFOUR
AGENCE IMMOBILIERE

514 233-0346

Jean Denis
avocat

CARDINALEONARDENIS
AVOCATS s.n.

t. 514 848 9676
f. 514 879 9091
c. jdenis@cardinaleonard.com

408, rue McGill
Montréal, Québec
H2Y 2G1

Pierre-Hugues Boisvenu
Sénateur de La Salle

Sénat du Canada
Édifice de l'Est, Pièce 304
Ottawa (ON) K1A 0A4
Téléphone : 613-943-4030
Télécopieur : 613-943-4029
boisvp@sen.parl.gc.ca
www.boisvenu.ca

Place à la prévention !

LIVRAISON
À DOMICILE!

**DÉPANNEUR
NATHALIE**

5041, RUE D'AMOS,
MONTRÉAL-NORD QC
514 328-9600